

LA LETTRE

ÉPARGNE SALARIALE



FÉVRIER 2024 - WWW.REGARDBTP.COM

ACTUALITÉS

COUP DE BOOST DE L'ÉPARGNE

L'épargne salariale et l'épargne retraite atteignent un niveau d'encours historique. Au 30 juin 2023, les encours ont bondi de 13,2 % en 1 an pour atteindre 180 milliards d'euros, dont 16 % sur les seuls encours d'épargne retraite collective. Les versements sont quant à eux en forte hausse et s'établissent à 14,4 milliards d'euros avec une collecte nette de +11,6 %.

A savoir : Loi Partage de la valeur

Le gouvernement souhaite démocratiser l'épargne collective et à compter du 1er janvier 2025 : les entreprises de plus de 11 salariés sous conditions devront mettre en place au moins un dispositif d'épargne salariale (intéressement, participation, prime de partage de la valeur (PPV), abondement employeur). Grâce à votre entreprise, vous bénéficiez déjà d'un dispositif similaire. D'autres initiatives visent à optimiser l'épargne salariale en élargissant les possibilités d'épargne verte, solidaire et responsable. Par ailleurs, trois nouveaux scénarios de déblocage anticipé seront intégrés, couvrant la rénovation énergétique, les dépenses liées aux proches aidants, et l'acquisition d'un véhicule propre.

> Pour les conditions, rendez-vous sur l'espace actualité de notre site internet

Source : AFG



ÉDITO

EUPHORIE

En matière financière, les années passent et ne se ressemblent vraiment pas... 2023 aura été l'année de la performance financière, avec un CAC40 dans ses plus hauts historiques et des marchés mondiaux, en dehors de la Chine, tous orientés vers les sommets. La résistance économique est frappante malgré la hausse des taux mise en œuvre pour freiner l'inflation, cette inflation qui baisse lentement mais qui baisse comme on pouvait s'y attendre, la macro économie n'est pas un sujet d'immédiateté. Comme toujours, l'année nouvelle est incertaine mais les acteurs économiques auront besoin de croissance pour se développer et Partager de la Valeur. Au travers des dispositifs d'épargne salariale mis en œuvre par votre entreprise, vous bénéficiez de ce partage !

Au sommaire de cette lettre, une rétrospective des marchés financiers, quelques conseils pour une bonne utilisation de vos plans d'épargne collective et un zoom sur la double authentification.

Bonne lecture !

Olivier Nique
Président du directoire
de REGARDBTP

SAVE THE DATE !



La semaine de l'épargne salariale revient pour une 8e édition. Cette semaine pédagogique à destination des entreprises et des salariés se déroulera du 25 au 29 mars 2024.

Rendez-vous sur www.epargnesalariale-france.fr pour en apprendre plus sur ces dispositifs et prendre des décisions éclairées.

REJOIGNEZ-NOUS SUR LINKEDIN

Vous souhaitez être au fait des dernières actualités en matière d'épargne salariale ? Rejoignez-nous dès maintenant sur la page LinkedIn REGARDBTP ! Nous partageons chaque semaine des informations et des conseils utiles pour optimiser votre épargne salariale.



SUIVEZ-NOUS SUR
NOTRE PAGE LINKEDIN



LES MARCHÉS FINANCIERS EN 2023

un parfum de revanche !



Cher(e)s épargnant(e)s, votre épargne est placée en actions et/ou produits de taux, dans des proportions différentes en fonction de vos choix. Comment ces différents marchés se sont-ils comportés en 2023 ?

L'année 2022 avait prouvé la résistance des économies face aux politiques de resserrement monétaire mises en œuvre pour contrer l'inflation des prix de l'énergie et de l'alimentaire mais les marchés financiers avaient durement sanctionné la forte incertitude sur la sortie de crise et la marche forcée des banques centrales. Les anticipations de marché faisaient le pari dès le début d'année 2023 d'un repli de l'inflation, d'un ralentissement des hausses de taux et d'un redressement de l'économie chinoise. Pari gagné lorsque l'on observe les beaux résultats des secteurs de la distribution, des produits et services de consommation, des voyages et loisirs et de la technologie ! Au détail près que les Bourses s'étaient trompées sur la relance chinoise. Mais l'envolée de l'économie américaine, moteur mondial, a contrecarré la déception chinoise

impactée par les conséquences de la politique zéro covid, l'endettement du secteur immobilier et des ménages chinois peu confiants et qui préfèrent épargner. Ainsi, les politiques de hausse de taux des Banques centrales, menées jusqu'en juillet, ont atteint leurs objectifs : contenir l'inflation en limitant les répercussions néfastes sur la croissance économique mondiale. La maîtrise de l'inflation, retombée à 2,4 % en zone euro en novembre, a marqué la fin du cycle de resserrement monétaire et ravivé les espoirs de politiques monétaires plus accommodantes. Les profits des entreprises, plus tout à fait aux niveaux records de l'an dernier, restent cependant robustes sous l'effet de leur agilité et portés par certaines mesures protectionnistes des Etats. Manifestement, le retour de l'inflation de ces deux dernières années a favorisé la plupart des grandes entreprises qui ont pu reconstituer leurs marges. La poursuite de la mutation digitale et l'émergence de l'IA induisant des investissements massifs dans un premier temps, devraient là encore être

sources de productivité.

Les marchés Actions

L'année se termine sur les Bourses mondiales en pleine effervescence. Le mois de décembre a battu des records boursiers : le CAC 40, le DAX allemand, le Dow Jones ou encore le Nasdaq 100 à forte dominante technologique ont culminé. Les marchés dans leur ensemble ont enchaîné sept semaines d'affilée de progression entre début novembre et mi-décembre, une série inédite en près de six ans. En hausse de 16 % en 2023, la Bourse de Paris a établi un nouveau record historique le 15 décembre à 7.596 points.

Les valeurs des « Sept Magnifiques », une référence au titre du film « Les Sept Mercenaires », Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta et Tesla ont contribué à tirer considérablement les Bourses américaines à la hausse. Stellantis s'est arrogé de l'autre côté de l'Atlantique la meilleure progression de l'indice CAC 40 cette année à +40 %. En Europe, ce sont les nouveaux médicaments anti obésité issus du laboratoire pharmaceutique danois Novo Nordisk qui ont signé une performance exceptionnelle de près de 50 %.

Les marchés Obligataires

Après deux années dans le rouge, le marché obligataire mondial est reparti à la hausse. Les perspectives de baisse des banques centrales ont dopé la valorisation des titres de dettes d'Etat au cours du deuxième semestre 2023. En cette fin d'année, misant sur un fort assouplissement monétaire, les marchés ont réalisé une belle performance sur l'obligataire. Les fonds monétaires servent des rendements autour de 3 % que nous n'avions plus connus depuis quelques années et les rendements des obligations d'état français à 10 ans restent attractifs, autour de 3 %.

2024, année d'élection américaine, d'incertitude chinoise, de conflits en Ukraine et au Proche Orient et de possibles ralentissements économiques mondiaux, fera l'objet de nouveaux enjeux.

Principaux indices actions

Évolution du 31/12/2022
au 31/12/2023

CAC40	16,52 %
STOXX50 (Europe)	15,13 %
DOW JONES (en \$)	13,70 %
NIKKEI (en Yen)	28,24 %

Principaux indices obligations

Évolution du 31/12/2022 au 31/12/2023

BOFA 1/3 ans	3,39 % (emprunts d'État)
BOFA 3/5 ans	5,12 % (emprunts d'État)
BOFA 5/7 ans	6,77 % (emprunts d'État)
Bloomberg 3/5 ans	7,77 % (obligations secteur privé)
€STR	3,28 % (taux sans risque)

Catherine Brunet
Secrétaire Générale
de REGARDBTP

PERFORMANCES

DE LA GAMME REGARD ÉPARGNE



FCPE	Profil de l'investisseur	Période de détention recommandée	Niveau de risque	Performances		Composition
				en 2023	Du 27/12/2013 au 29/12/2023 ⁽¹⁾	
REGARD ÉPARGNE Monétaire	Vous avez un projet à moins d'un an	3 mois	1*	3,27 %	0,96 %	
REGARD ÉPARGNE Obligataire	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque modéré	2 ans	2*	4,90 %	- 3,86 %	
REGARD ÉPARGNE Prudent	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque maîtrisé	3 ans	2*	6,18 %	7,33 %	
REGARD ÉPARGNE Équilibre	Vous souhaitez dynamiser votre épargne sur le moyen terme et acceptez les fluctuations des marchés financiers	5 ans	3*	8,74 %	25,26 %	
REGARD ÉPARGNE Flexible et Solidaire	Vous cherchez à dynamiser votre épargne sur le long terme en privilégiant une approche solidaire	5 ans	3*	8,55 %	28,18 %	
REGARD ÉPARGNE Dynamique	Vous souhaitez une gestion dynamique sur le long terme, avec un risque de fluctuations importantes sur les marchés financiers	5 ans	3*	10,98 %	38,63 %	
REGARD ÉPARGNE Actions	Vous souhaitez épargner sur le long terme, pour la retraite par exemple. Vous acceptez les variations importantes des marchés financiers	5 ans	4*	15,99 %	66,40 %	
REGARD ÉPARGNE PME	Fonds réservé exclusivement à la gestion pilotée du PERCO/PER, non éligible à la gestion libre	5 ans	5*	- 6,19 %	24,20 % ⁽²⁾	

Les performances sont nettes de frais.

Les informations fournies ici sont à jour au 01/02/2024

DE LA GAMME FIBTP (fonds millésimés de la Participation)

Profil de l'investisseur : en choisissant le FIBTP millésimé, vous recherchez, en 5 ans ou plus, la meilleure performance possible avec une diminution progressive dans la durée du risque actions. **Niveau de risque :** 2* pour toute la gamme.

FCPE	Profil de l'investisseur	Période de détention recommandée ⁽³⁾	Niveau de risque	Performances		
				Fonds	en 2023	Depuis la création
FIBTP	Vous cherchez, en 5 ans ou plus, le meilleur compromis entre performance et sécurité.	3 ans	2*	FIBTP LT	6,13 %	17,02 % (31/12/2012) ⁽⁴⁾
				FIBTP 2018	4,05 %	- 2,40 % (04/05/2018)
				FIBTP 2019	5,47 %	0,30 % (03/05/2019)
				FIBTP 2020	5,81 %	0,20 % (28/04/2020)
				FIBTP 2021	6,91 %	- 4,10 % (28/04/2021)
				FIBTP 2022	6,93 %	0,30 % (27/04/2022)
				FIBTP 2023	3,40 %	3,40 % (28/04/2023) ⁽⁵⁾

Les informations fournies ici sont exactes et à jour au 01/02/2024



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Performances cumulées - 2. Performance depuis la création (02/02/2016) et non sur 10 ans - 3. La période de détention recommandée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs - 4. Performance sur 10 ans et non depuis la création - 5. Création le 28/04/2023
Sources : Comptes annuels ou rapports annuels de gestion 2023 des fonds. L'orientation de gestion des fonds et leur composition sont détaillées dans les documents d'informations clés (DIC) téléchargeables sur le site www.regardbtp.com



LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF (PERECO) UN DISPOSITIF D'ÉPARGNE À LONG TERME

Vous êtes salarié, dirigeant⁽¹⁾, conjoint collaborateur⁽¹⁾, ou associé⁽¹⁾, vous avez opté en 2023 pour des versements volontaires sur votre PERECO > Vous préparez ainsi votre retraite et vous pouvez bénéficier d'une économie d'impôt !

REGARDBTP vous liste tous les avantages du PERECO collectif :

- 6 cas de déblocage anticipé,
- Conservation du PERECO tout au long de votre vie professionnelle même avec des changements d'employeur,
- Vous bénéficiez sur option de la déductibilité à l'entrée sur vos revenus imposables de l'année dans la limite du plafond d'Épargne Retraite⁽²⁾.

Vos cotisations sur le PERECO bénéficient d'une déduction du revenu net global pour chaque membre du foyer fiscal⁽³⁾.

Vous trouverez votre plafond de déduction Épargne Retraite 2024 sur votre avis d'impôt des revenus de 2023 :



> « **Plafond pour les cotisations versées en 2024** ».

Versez dès à présent sur votre PERECO collectif pour faire fructifier votre argent tout en bénéficiant d'une fiscalité « Or PER »

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Si vous n'êtes pas actuellement soumis à l'impôt sur le revenu :
> Votre capital constitué à la sortie du PERECO est exonéré d'impôts⁽⁴⁾.
- Vous optez pour des transferts de jours CET ou de repos non pris sur votre PER ?
> Une bonne astuce pour ne pas perdre vos jours non pris et préparer financièrement votre retraite ! En plus, vous pouvez bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu à l'entrée⁽⁵⁾!

1. Pour les entreprises de 1 à 249 salariés.

2. Le plafond applicable aux cotisations versées en 2024 sera déterminé en fonction de vos revenus d'activité de l'année 2023. Il sera égal à 10% de vos revenus d'activité de l'année 2023 retenus dans la limite de 8 fois le plafond de la sécurité sociale ou à 10 % du plafond annuel de la sécurité sociale si ce montant est plus élevé. Il sera majoré du plafond non utilisé pour la déduction des cotisations des années 2021, 2022 et 2023.

3. Vous n'avez rien à faire pour déduire vos versements : REGARDBTP transmet l'imprimé 2561 ter qui pré remplit votre déclaration.

4. Hors plus-values générées assujetties au Prélèvement Forfaitaire Unique.

5. Soumis simplement à la CSG/CRDS de 9,7%.





ZOOM SUR

LA DOUBLE AUTHENTIFICATION DE VOTRE ESPACE SÉCURISÉ

Parce que la sécurité de votre compte est essentielle, REGARDBTP a mis en place la double authentification pour protéger l'accès à votre espace abonné.

Cette mesure renforce la sécurité de votre compte, agissant comme une protection supplémentaire en cas de vol de votre mot de passe, afin d'éviter tout piratage. Il s'agit d'une des actions entreprises par REGARDBTP pour renforcer son système de sécurité en vue de se conformer à la nouvelle réglementation DORA, qui entrera en vigueur en janvier 2025 à l'échelle européenne. Cette réglementation vise à renforcer la résilience des systèmes d'information du secteur financier face à l'ampleur des risques informatiques et cyber.

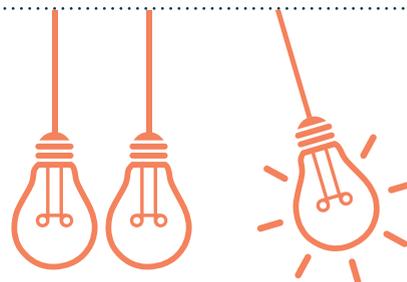
Comment ça marche ?

1 - Il vous suffit de vous rendre sur votre espace et de saisir votre adresse email et votre mobile afin de recevoir votre code de validation pour chaque coordonnée.

2- Une fois les deux codes reçus, veuillez à bien les renseigner dans les zones prévues à cet effet puis enregistrez.

3 - Le système compare les coordonnées que vous nous avez déclarées. Si au moins l'une des coordonnées est identique aux données que nous détenons vous êtes certifié ! Si les deux coordonnées sont différentes, vous recevrez un code par courrier pour vous certifier.

Attention, la certification a une durée de vie limitée, pensez à modifier vos mots de passe régulièrement.



EMAIL

MOBILE



CODE DE VÉRIFICATION PAR EMAIL

CODE DE VÉRIFICATION PAR TÉLÉPHONE

Besoin d'aide ? Retrouvez notre pas à pas en vidéo sur www.regardbtp.com/pas-a-pas-en-video



DEVENONS RESPONSABLE :

Optez pour la dématérialisation de vos relevés et documents d'épargne salariale ! C'est simple, sécurisé et écologique. Rendez-vous dans votre compte sécurisé à la rubrique :

« Modifier mon mode d'information » pour l'activer.

Pensez-y !

VOTRE INFORMATION



Par courrier

Nous vous adressons :

- › un relevé de compte après chaque opération (versement, rachat, arbitrage...),
- › un relevé de situation (arrêté au 31 décembre) une fois par an, en début d'année.

Ces éléments sont envoyés dans la messagerie de votre espace sécurisé si vous avez opté pour la dématérialisation.

Vous pouvez nous écrire à :
PRO BTP – REGARDBTP
Service épargne salariale
93901 BOBIGNY CEDEX 09



Par téléphone

Pour toute question relative à votre relevé, contactez notre service d'accueil personnalisé au **01 49 14 12 12** (non surtaxé).



Sur notre site

www.regardbtp.com

- › Consultez les dernières valeurs liquidatives, le suivi mensuel et les Documents d'Informations Clés (DIC) des fonds.
- › Lisez chaque mois notre note de conjoncture.
- › Téléchargez les documents de gestion.
- › Accédez à votre compte personnel en ligne, sur lequel vous pouvez retrouver le montant de vos avoirs, leur évolution et leur disponibilité ; consulter la liste de vos dernières opérations ; réaliser vos demandes de rachat ou d'arbitrage.

Vous n'êtes pas inscrit à l'**espace sécurisé** ?

Faites une demande en ligne depuis la page d'identification. Vous recevrez un mot de passe temporaire par courrier postal. Personnalisez-le dès votre première connexion.

De manière générale, signalez-nous au plus tôt tout changement vous concernant à l'aide de la fiche de correspondance jointe au relevé annuel et disponible sur demande par téléphone.



www.regardbtp.com

REGARDBTP Teneur de Comptes Conservateur de Parts - Société anonyme à directoire et conseil de Surveillance au capital de 3 800 000 €
Siège social : 7 Rue du Regard 75006 PARIS – RCS PARIS 451 292 312

PRO BTP FINANCE Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97-83 – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 155 904 €
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – RCS PARIS B 379 892 946

RBTP 0001 V14 - 02/2024

